

Image not found or type unknown



# Qui juge les conflits avec l'administration ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **138 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

## Qui juge les conflits avec l'administration ?

Lorsqu'un particulier entre en conflit avec l'administration, le litige doit être porté devant l'une des juridictions administratives : le tribunal administratif, la cour administrative d'appel ou le Conseil d'État. Des juridictions européennes peuvent trancher certains litiges.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268523-qui-juge-les-conflits-avec-ladministration>